

**Zeitschrift:**      Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:**    Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:**             71 (1935)  
**Heft:**             14

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

- VAUD : *A propos de notre Caisse de retraites.* — *Ecole normale : brevets.* —  
 GENÈVE : *Caisse maladie et invalidité.* — U.I.P.G. MESSIEURS : *Honorariat.* —  
 NEUCHÂTEL : *Communications du Comité central.* — *Distinction.* —  
 JURA : *Asile pour enfants arriérés.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : Valais, Soleure.*  
 A. ROCHAT : *Lire, parler, rédiger.* — VARIÉTÉ : *Du sentiment chez nos élèves.* —  
 MÉTHODES ET PROCÉDÉS : L. HAEMMERLI : *Chant ; des exercices individuels.* —  
 PRATIQUE : R. BERGER : *Dessin. Comment Rothe classe les animaux (suite).* —  
 J. H. ADDOR : *Calcul mental.* — N. : *Leçon de composition.*

## PARTIE CORPORATIVE

### VAUD

#### A PROPOS DE NOTRE CAISSE DE RETRAITE

En complément de l'article de M. Marc Haldy (voir *Bulletin* N° 10), il nous paraît intéressant de reproduire ici le fragment suivant d'un article de M. Ernest Briod publié dans le N° 8, de juillet 1929, du *Bulletin de l'enseignement secondaire*. Il y a là certaines constatations qu'il est peut-être opportun de rappeler. Nul n'ignore, en effet, que, malgré les mesures prises en 1931 pour la raffermir, notre caisse de retraites est de nouveau dans une situation qui ne laisse pas d'inspirer quelques inquiétudes. C. S.

« Pourquoi notre caisse subit-elle déjà une crise (en 1929, sept ans après sa création ! *Réd.*) bien que ses conditions d'existence soient en apparence plus favorables que celles d'autres caisses similaires ? Tout d'abord parce qu'on a, au cours des dernières années, considérablement rajeuni le corps enseignant, qu'une situation matérielle insuffisante avait forcé de vieillir à la tâche ; ensuite parce que la suppression de 180 postes (tant primaires que secondaires) a contraint l'Etat de pensionner des maîtres qui n'auraient souvent pas demandé mieux que de travailler quelques années encore. Outre que ces anciens serviteurs ont bénéficié d'un fonds qu'ils n'avaient pas contribué à créer (et comment l'auraient-ils pu ?), il faut ajouter à ces causes de déficit la cause essentielle, que nous résumons ci-dessous :

» Jusqu'en 1922, il n'y avait pas de caisse de retraite du corps enseignant. Moyennant le paiement d'une contribution extrêmement modeste, la seule que permissent les traitements de l'époque, l'Etat prélevait les retraites à servir sur son budget ordinaire. Il eût donc été logique (ou simplement correct) que toutes les pensions antérieures à 1911, y compris les suppléments que le renchérissement de la vie y a fait ajouter, continuassent à être payées par la caisse de l'Etat, le nouveau fonds institué par la loi de novembre 1921 devant servir à pensionner ceux-là seuls qui auraient contribué à sa constitution. Il eût même été explicable que, pendant la période transitoire 1922-

1932, le service des nouvelles pensions fût réparti, suivant un barème à déterminer, entre la caisse de l'Etat et le fonds nouvellement créé, puisque les années de service à reconnaître étaient antérieures à l'existence de ce fonds.

» Au lieu de cela, qu'a fait le décret d'exécution de la loi ? Il a mis à la charge du fonds, et cela dès la première année de son existence, *l'ensemble* des retraites anciennes dues par l'Etat, et par lui seul, ainsi que les retraites postérieures à 1922, instituées par la nouvelle loi ! A combien se montent les obligations indûment imposées de la sorte au nouveau fonds ? A la bagatelle d'environ 4 000 000 (quatre millions) de francs... »

## ÉCOLE NORMALE

### Cérémonie des brevets.

L'orchestre de l'Ecole prélude par une sonate de Corelli. Qu'il nous soit permis de dire à ce propos le plaisir que beaucoup ont éprouvé à voir leur ancien maître, M. Gerber, au violoncelle, le plaisir aussi de suivre une fois encore — sera-ce la dernière ? — M. Girard au pupitre du chef.

Puis, c'est l'allocution de M. le conseiller d'Etat P. Perret, allocution conçue dans un esprit large, montrant ce que l'exercice de la démocratie a de difficile, mais insistant sur le maintien de cette démocratie qui, à l'orateur comme à nous-même, paraît *hors de discussion*. Le chef du Département de l'Instruction publique manifeste la volonté du gouvernement de conserver à l'éducation populaire un caractère national : *Nous pouvons former de bons Vaudois et de bons Suisses aimant leur pays sans mépriser ni détester les pays étrangers, et très sincèrement désireux de travailler au rapprochement des peuples. Ce n'est pas une éducation étroitement nationaliste que nous voulons maintenir dans le canton de Vaud, mais une éducation nationale, sainement et largement comprise.*

M. Chevallaz, directeur, lit son rapport sur l'année écoulée : M. Chavan, directeur de Marcelin, trop occupé, donne sa démission après 20 ans d'enseignement. C'est M. Ph. Aubert, ingénieur-agronome, qui le remplacera. M. le Dr F. Payot, chef du service sanitaire cantonal, a donné durant l'hiver le cours de M. le Dr Zbinden, malade.

L'Ecole normale comptait, au moment des examens, 256 élèves dont 80 % de Vaudois. M. le directeur commente le si délicat problème des admissions. Il annonce que le *Fonds du Centenaire* a dépassé la moitié du montant nécessaire à son fonctionnement : 5332 fr. pour 10 000. De nombreux dons en nature ont été attribués à l'Ecole : 3 violons, des livres, de la musique. Outre les deux prix A. Fœtisch dont nous avons déjà parlé, un prix Eugène Frey a été créé en souvenir du regretté professeur.

Enfin, M. Chevallaz, dans une de ces envolées dont il a le secret, s'adresse à ceux qui vont être ses anciens élèves : *Vous aurez non pas à réformer l'école, mais à faire l'école, c'est-à-dire qu'il vous faudra allier ce qui est ancien avec quelque chose de nouveau.*

Suit la remise des brevets et des prix spéciaux par M. le chef du Département. Le chœur mixte, conduit par M. le professeur Ch. Mayor, entonne alors le magnifique chant triomphal de Josué, par Moussogis, avec accompagnement de piano et deux courts soli chantés par Mlle M. Perroud, puis par M. Girard.

Après la bénédiction, la très nombreuse assemblée se retire, emportant comme chaque fois avec elle une bienfaisante impression.

Disons encore que la collecte effectuée à la sortie en faveur du *Fonds du Centenaire* a produit, sauf erreur, la jolie somme de 169 fr. 05.

Mentionnons aussi que la classe des élèves garçons candidats au brevet n'a enregistré aucun échec, tous ont réussi. Félicitons enfin M. *Ed. Ansermoz* qui ne moissonne pas moins de quatre prix. Voilà un cumul autorisé quoique rarement atteint.

A tous les lauréats, bienvenue dans les rangs de la S.P.V. !

Alex. CH.

### Brevet 1935.

Les candidats suivants ont obtenu le brevet définitif :

A. *Enseignement primaire.* — MM. Amiguet Edouard, d'Ollon ; Ansermoz Edmond, d'Ormont-Dessus ; Baudin Pierre, de Gimel ; Chappuis André, de Rivaz ; Cuendet René, de Ste-Croix ; Dallinges André, de Saubraz ; Deppierraz Charles, de Denezy ; Egloff Alphonse, de Tägerweilen (Thurgovie) ; Falconnier Gaston, de Goumoëns-le-Jux et Rossenges ; Germond Pierre, de Lovatens ; Gesseney André, de Corcelles-le-Jorat ; Girard Roger, du Locle ; Goy Albert, du Chenit ; Grandjean André, de Bellerive ; Gross Rodolphe, de Bonstetten ; Hollenweger Adolphe, d'Oberrohrdorf (Argovie) ; Knuchel Charles, de Bätterkinden ; Laurent Georges, de Penthaz ; Löwer Gilbert, de Lavigny ; Margot Maurice, de Ste-Croix ; Mottier Edouard, d'Ormont-Dessous ; Pidoux Albert, de Villars-le-Comte ; Pitton Georges, d'Oppens ; Reymond Robert, de L'Abbaye et du Chenit. — Mlles Beausire Louise, d'Ependes ; Besson Hélène, de Dompierre et Villarzel ; Cardis Anne, de Lausanne ; Corboz Esther, de Chesalles et Maracon ; Durussel Lucette, de Seigneux ; Fertig Germaine, d'Orbe ; Gautschy Daisy, de Rheinach ; Gerber Sophie, d'Aarwangen ; Godall Erika, de Thoune ; Golay Marguerite, du Lieu et du Chenit ; Guignard Hélène, de L'Abbaye ; Henny Marguerite, de Vullierens ; Jaccard Elisabeth, de Ste-Croix ; Jacot Descombes Irène, du Locle et St-Aubin ; Jomini Christiane, d'Avenches ; Leresche Betty, de Ballaigues ; Lüthi Juliette, d'Innerbirrmoos ; Marguerat Madeleine, de Lutry et Riex ; Moinat Susanne, de Lavigny ; Moret Lina, de Clarmont ; Muller Simone, d'Aeschi ; Nicollier Marguerite, d'Oleyres ; Pahud Irène, d'Ogens et Correvon ; Paschoud Suzanne, de Lutry et Forel ; Perroud Marie-Antoinette, de Buchillon et Fleurier ; Plumettaz Yvonne, de Payerne ; Roullier Renée, de St-Sulpice et La Côte-aux-Fées ; Schmidt Lucie, de Lavigny et Worb ; Vallotton Paulette, de Vallorbe ; Velan Sylvie, de Bassins.

B. *Enseignement aux Ecoles enfantines.* — Mlles Collet Madeleine, de Suchy ; Jaccard Isabelle, de Ste-Croix ; Khalifa Aïda, de Combremont-le-Grand ; Nicole Line, de Mont-la-Ville ; Pasche Georgette, de Ferlens ; Rochat Angèle, de L'Abbaye ; Simon Blurette, de Mauborget. — *Externes.* — Mlles Jacot Reine, de Bussy sur Morges ; Schneiter Louise, d'Amsoldingen.

*Les prix suivants ont été décernés :*

Prix S. P. V. (régularité et conduite) : Mlle Durussel Lucette ; M. Ansermoz Edmond.

Prix de Volonté : Mlle Plumettaz Yvonne.

Prix L. Pelet (application) : Mlle Jaccard Isabelle (section enfantine).

Prix F. Guex (pédagogie) : M. Grandjean André.

Prix L. Jayet (pédagogie pratique) : M. Ansermoz Edmond.

Prix C. C. Denéréaz (chant) : MM. Girard Roger, Egloff Alphonse.

- Prix F. Meyer (mathématiques) : M. Ansermoz Edmond.  
Prix J. Mange (travaux à l'aiguille) : Mlle Rawyler Simone (spéc. tr. à l'aig.).  
Prix de la Société des Beaux-Arts : Mlles Leresche Betty, Corboz Esther ;  
M. Chappuis André.  
Prix P. Jomini (sciences) : M. Mottier Edouard.  
Prix E. Hartmann (gymnastique) : M. Ansermoz Edmond.  
Prix Mlle F. F. Grand : Mlle Jaccard Isabelle (sect. enf.).  
Prix Eug. Frey (allemand) : Mlle Beausire Louise.

## GENÈVE

### CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

#### Rapport du président sur l'exercice 1934, présenté à l'assemblée générale du 28 mars 1935.

*Messieurs et chers collègues,*

L'*Educateur* du 23 mars a publié un compte rendu financier de notre Caisse maladie pour l'exercice 1934, ainsi que le bilan au 31 décembre dernier.

L'examen de ces écritures a pu vous convaincre que l'année 1934 a été parmi les plus favorables de notre activité et que notre société se trouve actuellement dans une situation très satisfaisante.

Le capital social atteint maintenant la somme de 27 635 fr. 25, en augmentation de 3439 fr. 15 sur le capital à fin 1933.

Le bénéfice important du dernier exercice provient du fait que le nombre des malades a été sensiblement inférieur à celui des années précédentes. Il a été établi et réglé 67 feuilles de maladies (75 en 1933) pour 42 malades (54 en 1933) dont 6 atteints de longues ou graves maladies. Le nombre des jours de maladie qui s'élevait à 1407 en 1933 est tombé à 1311 et l'indice moyen des trois dernières années 1,52.

Le nouveau système d'établissement des feuilles de maladie et de règlement des secours continue à donner pleine et entière satisfaction. Il n'est parvenu aucune plainte au comité au sujet de son fonctionnement qui rend très faciles les relations de malades à médecins. Quant aux relations entre nos malades et l'administration de notre caisse, elles sont assurées par l'intermédiaire du plus dévoué et consciencieux des caissiers, j'ai nommé notre collègue et ami, M. Edmond Martin, à qui je suis heureux d'adresser, en votre nom, les plus vifs remerciements pour la façon distinguée avec laquelle il remplit ses délicates fonctions.

Notre effectif reste de 121 sociétaires, sur lesquels nous comptons 111 collègues en activité et 10 pensionnés.

Nous avons enregistré avec regret les démissions de MM. A. Herzig et J. Magnenat ; le vide causé par ces départs a été comblé par l'admission de deux jeunes collègues, MM. R. Jotterand et S. Roller, à qui je souhaite ici une cordiale bienvenue.

Permettez-moi de consacrer quelques lignes de ce rapport à la question des subventions. Toutes les subventions fédérales ont subi des diminutions dès 1934. Les restrictions visant l'assurance-maladie ont été fixées avec prudence, et les subsides accordés aux caisses n'ont guère été réduits que du 5 %. Quant aux nouvelles dispositions qui modifient l'article premier de la loi canto-

nale accordant le concours de l'Etat aux sociétés de secours mutuels, elles sont plus draconiennes. C'est ainsi que nous verrons, dès cette année, la subvention cantonale diminuée à peu près des deux tiers.

Espérons que cette sensible diminution de ressources n'aura pas une trop fâcheuse influence sur la marche de notre association.

Arrivé au terme du mandat que vous avez bien voulu me confier, il y a trois ans, je tiens à remercier sincèrement mes collègues du Comité pour leur bonne collaboration et je forme des vœux pour que notre Société, poursuivant l'œuvre utile que lui ont assignée ses fondateurs, reste, pour la famille des instituteurs, un lien d'amitié et de solidarité.

Genève, ce 28 mars 1935.

Ad. LAGIER.

#### Rapport du trésorier pour l'exercice 1934.

*Messieurs et chers collègues,*

L'*Educateur* du 23 mars dernier vous a communiqué les résultats financiers de notre petit groupement. Les commentaires du rapport présidentiel établissent nettement notre situation actuelle et les conséquences qu'on en peut tirer. Le rapport du trésorier ne serait donc qu'une répétition oiseuse dans laquelle vous me permettrez de ne pas me laisser entraîner.

Il est un point que je désire accentuer, cependant, car il constitue, à mon sens, tout le secret des résultats heureux enregistrés depuis quelques années.

Les bénéfices que nous réalisons sont le fait d'une administration prudente, sans doute, mais ils sont dus principalement à l'esprit de saine mutualité qui anime la plupart de nos collègues. Une caisse-maladie est un organisme créé pour venir en aide à celui qu'une maladie sérieuse oblige à recourir aux soins coûteux du médecin, à des médicaments souvent fort chers, aux hospitalisations ruineuses. Un léger malaise provoqué par un changement de température ne saurait être réputé maladie et intéresser une caisse de secours. Pourtant, nombreuses sont les associations semblables à la nôtre dont le budget est déséquilibré par ces multiples petites factures qui ne traduisent pourtant pas une véritable maladie. Ce n'est point là l'expression du sentiment altruiste qui a donné naissance aux caisses de secours mutuel. Ce n'est point là non plus l'état d'esprit de nos sociétaires. En ne faisant appel à la caisse qu'à la dernière limite, on assure son bon fonctionnement et on lui permet d'intervenir utilement dans les cas graves qui constituent sa raison d'être.

Cette éventualité s'est présentée à plusieurs reprises au cours de l'exercice que nous clôturons aujourd'hui et qui laisse pourtant un boni fort réjouissant.

Puisse cette juste compréhension du devoir du mutualiste se généraliser et se maintenir ; la bonne marche et l'efficacité de notre modeste, mais utile, institution est à ce prix.

Genève, le 28 mars 1935.

Le trésorier : Edm. MARTIN.

#### U. I. P. G. — MESSIEURS

##### HONORARIAT

Au cours de ce dernier trimestre, la section a nommé deux nouveaux membres honoraires : MM. Léon Favre et Fritz Rochat qui, atteints par la limite d'âge, cessent de faire partie des cadres actifs de l'enseignement.

Rochat, d'abord régent à Cartigny, a fini sa carrière comme instituteur

à Onex où son enseignement était très apprécié. Il dirigeait, en outre, plusieurs sociétés musicales de nos communes.

Quant à notre collègue *L. Favre*, qui a été, dans le véritable sens du terme, un membre actif de l'U. I. P. G., il est très connu en Romandie pour son éloquence incisive et ses bons mots !

Il a été, ici-même, il y a quelques années, le porte-parole de notre section genevoise au *Bulletin* corporatif.

Nos meilleurs vœux accompagnent nos deux collègues dans leur retraite.

A. L.

## NEUCHÂTEL

### COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

**Cotisations.** — La cotisation fixée par l'Assemblée des délégués du 9 mars dernier se décompose comme suit :

|                                             |          |
|---------------------------------------------|----------|
| Société pédagogique neuchâteloise . . . . . | Fr. 8.—  |
| Société pédagogique romande . . . . .       | » 2.—    |
| Educateur. . . . .                          | » 7.—    |
| Total . . . . .                             | Fr. 17.— |

Ce montant est payable en deux termes auprès du caissier central, *M. Julien Rochat*, Piaget 28, *La Chaux-de-Fonds*, soit 10 fr. par membre, le 31 mars, et le solde, 7 fr., le 30 septembre. Les caissiers de section voudront donc bien prendre leurs mesures en conséquence et noter que les prestations sont établies sur la base des effectifs établis le 1er janvier 1935.

**Caisse d'Entr'aide.** — Le produit des cotisations payées en 1934 à la Caisse d'Entr'aide ayant été complètement absorbé par les besoins, l'Assemblée des délégués a décidé de maintenir au chiffre de 5 fr. le montant de la cotisation en faveur de cette œuvre de prévoyance et de secours.

Le montant de cette cotisation est payable le 31 mars auprès du caissier central. Il est rappelé que cette cotisation est due non seulement par les membres portés sur l'effectif au 1er janvier, mais aussi par tous les nouveaux sociétaires qui seront reçus dans l'exercice en cours.

**Insignes.** — Dorénavant, l'insigne de la Société sera remis gratuitement à tout nouveau membre, par les soins des comités de section. Il sera offert également à tout membre qui ne l'aurait pas reçu à son entrée dans la S.P.N.

Prière d'adresser les commandes au président central.

**Congrès de 1936.** — Nous rappelons aux sections qu'elles sont invitées à désigner sans tarder des rapporteurs sur la question mise à l'étude pour le Congrès de La Chaux-de-Fonds : *Le rôle de l'école populaire dans l'Etat*.

COMITÉ CENTRAL.

### DISTINCTION

En séance publique qui a eu lieu le 8 mars, à l'Aula de l'Université de Neuchâtel, la Faculté des sciences a remis le prix Louis Perrier à *M. Adolphe Ischer*, instituteur, aux Petits-Ponts, licencié ès sciences, pour un mémoire intitulé : *Les marais bombés de la vallée des Ponts-de-Martel*.

Nous félicitons vivement notre collègue pour l'honneur qui lui échoit. L'étude de *M. Ischer* est le fruit de patientes recherches poursuivies pendant plusieurs années ; notre lauréat s'appête à la présenter comme thèse de doc-

torat. Il a eu l'amabilité de communiquer certains aperçus de son vaste travail à nos sections de la Montagne qui ont vivement apprécié ce privilège.

J.-Ed. M.

## JURA

### ASILE POUR ENFANTS ARRIÉRÉS

Il n'existe encore, chez nous, malheureusement, qu'à l'état de projet. Depuis de longues années, un Comité d'action, constitué grâce à l'initiative de la Société pédagogique jurassienne, travaille à la réalisation d'une œuvre bien nécessaire, œuvre humanitaire au premier chef, de relèvement, de régénération en faveur de pauvres êtres disgraciés, dont l'existence ne serait, ne peut être, sans une éducation spéciale, que misère, parasitisme, je dirais presque animalité pure. Ce Comité, dont l'animateur dévoué est M. Th. Mœckli, inspecteur à Neuveville, a réussi déjà à grouper en une Association de soutien un grand nombre de communes jurassiennes et à faire l'acquisition d'une propriété très bien située, exposée au soleil, comme il convient, et dominant la ville de Delémont. Le bâtiment qui s'y trouve serait agrandi et aménagé selon des plans très judicieusement établis.

Il ne faut plus, pour passer à la réalisation de l'œuvre, et ouvrir l'établissement, que l'appui de l'Etat, appui basé sur certaines dispositions de la loi sur l'instruction publique du 6 mai 1894. Mais l'Etat pose comme condition à son aide que la majorité des communes jurassiennes ou plutôt que la majorité de la population adhère à l'Association de soutien indiquée ci-dessus, ce qui n'est pas encore le cas. D'autre part, il se demande si les parents et les communes, une fois l'Asile ouvert, confieraient à ce dernier les enfants arriérés susceptibles de l'éducation spéciale qui y serait donnée.

Le Comité, déjà handicapé dans ses efforts de réalisation par la guerre, ne peut que difficilement, par ces temps de crise, obtenir l'adhésion des communes jusqu'ici indifférentes à cette belle cause. Il faudrait que nos maires et nos conseillers fussent gagnés à l'œuvre par la visite d'établissements dans lesquels ils verraient les résultats merveilleux obtenus (à cet égard, je me souviens toujours avec émotion de l'impression profonde que j'avais ressentie à la visite, lors du Congrès de Lausanne de 1914, après les conférences du Dr Decroly, de l'Asile de Chailly) et ils n'hésiteraient pas à éclairer l'opinion de leurs administrés. Les articles de journaux et les circulaires du Comité n'arrivent pas à forcer cette incompréhension et cette apathie.

Comme on le voit, la question est arrivée, en quelque sorte, à un point mort. On tourne dans un cercle vicieux. On ne peut commencer la mise en œuvre de l'institution qu'avec l'assentiment et l'appui de l'Etat. Et celui-ci ne veut les accorder que si le Comité peut garantir l'appui et la sympathie des communes et des parents. Or, le meilleur moyen de propagande serait, nous l'avons déjà dit plus haut, de montrer aux sceptiques des résultats tangibles ; et c'est pour cela que le Comité pensait ouvrir l'Asile le plus tôt possible avec un minimum de pensionnaires (celui qu'on voudrait bien lui confier pour commencer), persuadé qu'il est, d'après les expériences faites partout où l'on a fondé des asiles, que petit à petit les parents ayant des enfants arriérés, à la vue des guérisons opérées, disons : des miracles réalisés, se décideraient à les faire admettre dans l'Asile.

Donc, encore une fois, sans l'Etat on ne peut ouvrir l'Asile ; et sans la mise en œuvre de l'institution, on ne peut convaincre l'Etat de sa viabilité. Comment sortir de là ?

Toute l'œuvre se trouvant sous le patronage du corps enseignant, celui-ci

ne pourrait-il, une fois de plus, venir à la rescousse pour donner un coup de main au Comité de l'Asile ? A deux reprises déjà, il avait contribué à arrondir les recettes en faveur du Fonds de l'institution par des ventes de petites fleurs et de médailles, dont l'initiative était due aux Vieux Stelliens (anciens élèves de l'Ecole normale). Les instituteurs des communes non encore adhérentes aux statuts de l'Association seraient bien inspirés en agissant auprès de leurs concitoyens pour les renseigner sur l'éducation des anormaux, sur la portée hautement humanitaire de cette œuvre et pour obtenir l'adhésion sur laquelle compte le Comité. Les membres de ce dernier seraient heureux de pouvoir enfin doter le Jura d'une institution qui lui fait grandement défaut. H. S.

## INFORMATIONS

### CHEZ NOS VOISINS

**Valais.** — La pléthore des instituteurs et des institutrices va s'accroissant : une trentaine de membres du personnel enseignant breveté n'a pas d'emploi cet hiver.

Pour y remédier, la suggestion a été faite de limiter les admissions aux écoles normales. Cette idée n'a pas été accueillie favorablement par les sphères officielles. On estime, en effet, que les écoles normales offrent un moyen excellent et peu coûteux de formation générale et qu'il ne serait pas indiqué d'en priver la jeunesse intelligente et laborieuse du pays. Beaucoup d'anciens normaliens concourent avec succès dans les administrations publiques. Comme l'Etat ne subventionne plus les élèves et qu'il ne s'engage pas à leur procurer un poste dans l'enseignement, aucune charge ou obligation ne lui incombe. Il paraît donc indiqué de faire profiter de cette institution le plus grand nombre possible de jeunes gens doués, d'autant plus que le choix des candidats instituteurs ou institutrices se trouve, par la suite, bien plus étendu.

**Soleure.** — *Réorganisation des cours complémentaires.* La loi fédérale sur la formation professionnelle oblige les cantons à instituer un enseignement professionnel, auquel sont astreints tous les apprentis. Le cas de ces derniers est donc réglé. Mais il reste les autres, tous les jeunes gens campagnards et citadins soumis à aucun contrat. Il y a lieu de faire quelque chose pour eux : ils ont les mêmes devoirs civiques que les autres, et les mêmes droits à pouvoir compléter leurs connaissances. L'école complémentaire (Fortbildungsschule), telle qu'elle a existé jusqu'à maintenant, a vécu. Elle n'est plus à même de remplir le but à atteindre aujourd'hui : préparer pour notre démocratie des citoyens de bonnes mœurs, joyeux au travail, au caractère trempé et physiquement forts.

La Commission scolaire du district de Kriegstetten a établi le programme d'un enseignement post scolaire complètement rénové. Elle le soumet au Département de l'Instruction publique, dans l'espoir de le voir appliqué ce printemps déjà. Il comprend : prolongation de la scolarité jusqu'à la 18<sup>e</sup> année dans des écoles régionales (Kreisschulen), sous la direction de maîtres spéciaux, de premier choix, particulièrement qualifiés et préparés pour cet enseignement, offrant toutes garanties au point de vue démocratique et défense nationale. La matière à enseigner sera essentiellement pratique, empruntée au champ d'activité du jeune homme, comme moyen d'enseignement, un périodique scolaire.

(D'après la *Schweiz. Lehrerzeitung*.)

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### LIRE, PARLER, RÉDIGER <sup>1</sup>

En une brochure de 120 pages, M. l'abbé Dévaud vient de publier trois études : *La Lecture, Le Parler, La Rédaction*, correspondant aux trois verbes mis en évidence sur la couverture, et qui en forment le titre général. Trois études menées de main de maître, riches de substance et de suggestions.

Partant des faits, M. Dévaud considère les besoins, presse partout la réalité, indique des procédés et fournit des exemples. L'unité de ces trois études provient de ce qu'elles proposent la substitution des méthodes de l'Enseignement actif à celles qui sont généralement employées.

On se rappelle en effet que M. Dévaud a écrit récemment un livre de haute valeur : *Pour une école active selon l'ordre chrétien*, dont notre correspondant, M. L. Sudan, a rendu compte dans le N° 11 de ce journal.

Passant de la Pédagogie générale à la Didactique, il montre avec succès comment procéder pour que se forme le jugement de l'enfant, que s'enrichisse son esprit, que se fortifie et se dirige sa volonté ; en un mot, pour que s'épanouisse sa personnalité.

C'est donc un livre dont nous ne saurions trop recommander l'acquisition à nos collègues et dont nous allons essayer de donner une idée.

#### La Lecture, de la 2<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année primaire.

Quel doit être l'objectif de cet enseignement ? *Passer de la lecture collective à haute voix à la lecture personnelle silencieuse.*

Les moyens ?

Je ne saurais m'y attarder ici ; je demande au lecteur qui souhaiterait s'en informer de bien vouloir se reporter à cet ouvrage <sup>2</sup>. Dans les quelques pages que voici, je voudrais uniquement décrire quelques procédés que la didactique d'aujourd'hui a rappelés à l'existence ou revigorés...

Dans l'impossibilité où nous sommes de résumer cet autre ouvrage, nous allons suivre M. Dévaud.

<sup>1</sup> E. Dévaud, professeur de pédagogie à l'Université de Fribourg (Suisse) : **Lire, parler, écrire.** Procédés de l'Enseignement actif applicables à des classes à plusieurs degrés. — Fribourg, Librairie de l'Université. Namur, Bruxelles, 1935.

<sup>2</sup> E. Dévaud : *La lecture intelligente à l'Ecole primaire.* Bloud et Gay, Paris, 1914.

Le jeune enfant ayant acquis une technique suffisante de la lecture à haute voix, on va l'accoutumer à la lecture silencieuse ; car « la lecture collective à haute voix est ordonnée à la lecture personnelle et silencieuse comme à son but. Elle invite l'enfant à réfléchir à haute voix sur un texte, à l'analyser, à le pénétrer, à se l'assimiler — pour montrer à son maître comment il procédera en particulier dans la lecture personnelle et silencieuse... »

On aura tout d'abord la *lecture collective et silencieuse* ; « collective, parce que tous les élèves lisent en même temps le même texte ; *silencieuse*, parce que chacun lit pour son compte des yeux ; ou, s'il prononce, c'est des lèvres seulement, en silence. »

Voici quelle est la marche ordinaire de la leçon aux trois premiers degrés <sup>1</sup> :

1<sup>o</sup> Les élèves sont invités à lire deux fois silencieusement un texte... Ils notent dans leur esprit ce qu'ils ne comprennent pas... Ils s'efforcent de saisir et de retenir en gros le contenu du texte, la suite des pensées.

2<sup>o</sup> Après un temps convenable, le maître demande :

— Qu'est-ce que vous n'avez pas compris ?

Suivent les explications du maître et des camarades.

3<sup>o</sup> Lorsque toutes les difficultés ont été éclaircies, l'instituteur se met à poser des questions à son tour...

Cet exercice oblige les enfants à se rendre compte de ce qu'ils comprennent et de ce qu'ils ne comprennent pas ; ils lisent donc de plus près. Le maître n'éparpille plus ses explications au hasard, selon ses divinations : il est averti de ce que les jeunes lecteurs n'ont pas appréhendé, de ce qu'ils ont besoin de savoir...

Des jeux divers, des exercices de dramatisation peuvent suivre — et sont fort utiles.

« Si l'école n'a pas failli à sa mission, les grands du *quatrième degré* <sup>2</sup> doivent pouvoir préparer par lecture et étude silencieuse la plupart de leurs leçons. On s'y exerce à se cultiver soi-même, comme on le fera dans la vie. »

La leçon, au troisième degré déjà, au quatrième surtout, pourrait suivre le plan que voici :

1<sup>o</sup> Les élèves étudient silencieusement un manuel, des brochures, des dossiers, sur l'objet de la leçon.

2<sup>o</sup> Un élève rend compte de ce qu'il a lu, apportant à la communauté le résultat de son labeur personnel ; d'autres lui succèdent, s'il est nécessaire.

3<sup>o</sup> Les élèves sont invités à demander les explications et les compléments d'information qui leur semblent souhaitables ; le maître les fournit ou indique où les trouver.

4<sup>o</sup> On rassemble en commun les données un peu éparses du travail collectif, on les ordonne en un résumé succinct...

<sup>1</sup> Les six premières années d'école.

<sup>2</sup> 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années scolaires.

Enfin vient la *lecture personnelle et silencieuse*, laquelle est le couronnement de la lecture à haute voix et de la lecture collective et silencieuse.

Elle suppose la possession d'une bibliothèque, de documents divers soigneusement préparés, au pied desquels sont des questions à résoudre.

« La lecture individuelle et silencieuse impose au maître une lourde corvée, celle de préparer un vaste appareil de fiches et de documents, de le tenir à jour et en ordre. Cette besogne s'acquitte petit à petit ; une fois faite, c'est pour toujours. »

Suivent de nombreuses indications sur *les jeux de lecture, le compte rendu dessiné, l'apprentissage de l'audition*.

Dans un dernier chapitre, *Lecture ou rédaction*, M. Dévaud examine à quoi doit revenir la première place :

Il y a compétition pour la première place entre la lecture et la rédaction. La rédaction semble l'emporter actuellement. « Toute l'activité scolaire tend à créer l'aptitude à rédiger », s'écrie M. Poriniot... N'est-ce pas trop dire ?... « Nous osons même prétendre que, dans les classes primaires et primaires supérieures, le premier rang doit être accordé à l'apprentissage de la lecture, le second à l'exercice de l'expression orale, du parler, et le troisième seulement au développement de l'aptitude à rédiger. »

M. Dévaud justifie son point de vue par des considérations sur les nécessités de la vie pratique en général où l'on est appelé à beaucoup lire et parler, mais plus rarement à rédiger autre chose que de simples lettres d'affaire, des factures, etc.

« La lecture, quand elle est ce qu'elle doit être, nourrit l'esprit, stimule l'initiative et soutient l'action. Elle est, avec l'observation, l'exercice nourricier de l'enseignement. »

D'où l'importance primordiale que lui attribue M. Dévaud.

Dans un prochain article, nous tenterons de résumer plus brièvement ses deux autres études.

(A suivre.)

A. ROCHAT.

## VARIÉTÉ

### DU SENTIMENT CHEZ NOS ÉLÈVES

Dans un village du Jorat, séjour d'été bien connu, l'instituteur alors en fonctions et actuellement à la retraite, a son anniversaire le 1<sup>er</sup> août. Régulièrement, ce jour-là, écoliers et écolières se faisaient un devoir et un plaisir de fleurir et d'orner le pupitre de leur maître aimé et vénéré.

Or, un soir de 1<sup>er</sup> août, durant la sonnerie des cloches, un étranger interpelle un brave petit bout d'homme d'écolier et, à brûle-pourpoint lui demande :

— Mon ami, sais-tu pourquoi on sonne les cloches aujourd'hui ?

Et le petit élève, se rengorgeant, répond sans une seconde d'hésitation :

— Parce que c'est la fête à notre régent...

## MÉTHODES ET PROCÉDÉS

### CHANT

#### Des exercices individuels (suite)<sup>1</sup>.

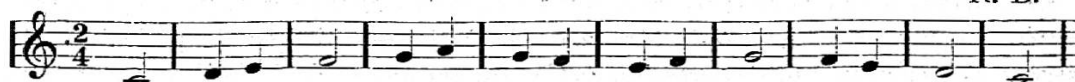
##### b) *Ecriture musicale.*

Les lignes qui suivent ont pour objet d'entretenir le lecteur de ces exercices d'écriture musicale considérés non plus comme un travail de calligraphie<sup>2</sup>, propre à fixer dans la mémoire visuelle des enfants les éléments de la notation musicale, mais comme une activité qui, logiquement, fait suite aux exercices d'improvisation ; activité libre qui met l'enfant en face d'un problème à résoudre ; travail constructif, où la volonté réfléchie, où le désir de créer et de développer ses énergies trouvent libre carrière.

On connaît le jeu des plots qui permet aux enfants d'édifier jusqu'à des palais en miniature ; c'est aussi de la construction que nous demandons aux élèves ; ils en connaissent les matériaux ; des noires, des blanches, des soupirs, etc. ; voilà de quoi provoquer une activité manuelle qui rehaussera, elle aussi, aux yeux des enfants, la valeur de l'enseignement donné.

Le petit élève de 8 ans et demi qui écrit un exercice comme celui-ci,

R. B.



se rend compte que son travail va être soumis à un examen ; il le chantera d'abord ; il l'entendra chanter par l'un de ses camarades ; il sait aussi que cet exercice prendra place dans la collection de la classe ; il en ressentira une légitime fierté.

Cette première création enfantine ne révélerait-elle pas un esprit inventif, doué même ? Nul ne peut le dire encore, mais il est permis d'affirmer qu'un travail de ce genre a satisfait ce besoin d'agir qui est si grand chez les enfants.

A première vue, il semble que l'écriture musicale doive être réservée à des sujets exceptionnellement doués. Erreur, erreur pareille à celle que l'on commettrait en déclarant que le dessin libre ne doit être accessible qu'aux seuls élèves dont les aptitudes pour cette branche sont très marquées.

Les travaux libres d'écriture musicale, dans l'ordre logique des faits, sont destinés, avons-nous dit, à faire suite aux exercices d'improvisation dont nous avons déjà parlé<sup>3</sup>, mais ici encore, il faut procéder par étapes et ne pas demander l'impossible à l'enfant. Pour débiter, il est nécessaire de donner des indications précises sur la nature des intervalles à employer, sur la manière de commencer et de terminer un exercice, sur la longueur de celui-ci, en suivant un plan du type que voici :

- a) L'exercice ne comportera que des rondes, avec ou sans barres de mesures.
- b) Il commencera par l'une des notes de l'accord parfait de tonique.
- c) Il se terminera par la tonique.

<sup>1</sup> Voir *Educateur* N° 12 du 23 mars 1935.

<sup>2</sup> Voir *Educateur* N° 14 du 7 juillet 1934.

<sup>3</sup> Voir *Educateur* N° 12, 23 mars 1935.

- d) La mélodie procédera par degrés conjoints.
- e) Plus tard, les intervalles formés par l'accord parfait de tonique seront conseillés.
- f) Les mesures à  $\frac{2}{4}$ , à  $\frac{4}{4}$ , puis à  $\frac{3}{4}$  seront envisagées.
- g) Les durées, noires, blanches, rondes blanches pointées, etc., avec les silences correspondants apporteront de la variété.
- h) Enfin, à un moment donné, une liberté entière sera accordée aux élèves qui ne manqueront pas de s'ingénier à construire de l'inédit.

On remarquera que c'est au fur et à mesure que l'enfant acquiert des connaissances nouvelles qu'il devient comme un petit architecte auquel on confie de nouveaux matériaux de construction et que c'est petit à petit qu'il donne la mesure de ses acquis. En outre, si l'on a soin d'attirer l'attention des élèves sur l'obligation qu'ils ont de chanter leurs exercices, on constate qu'ils n'usent de leur liberté d'écrire qu'avec prudence, préoccupés qu'ils sont de satisfaire aux exigences du maître.

Les travaux d'écoliers sont très divers ; dans l'ordre des valeurs, c'est toute une gamme, chacun le sait. Gardons-nous donc bien de repousser l'essai d'un enfant sous prétexte qu'il manque d'originalité ou de goût ; ce serait fermer la porte à son inspiration ou à son génie d'invention ; ce serait faire perdre à ses travaux tout leur naturel. Lui laisser entendre qu'il peut faire mieux, qu'il suffit de modifier ceci ou cela, c'est l'encourager à donner toute la mesure de ses aptitudes naissantes.

Le travail en commun pour la réalisation de ces esquisses musicales répond également à l'idée de Mme Deschamps<sup>1</sup>, qui souhaite que les manuels de solfège soient composés par les élèves eux-mêmes. Sans vouloir pousser aussi loin cette thèse et bien loin que nous sommes d'exagérer l'opportunité des exercices d'écriture musicale, disons, pour conclure, que, pratiqués avec mesure, ces travaux libres font une heureuse diversion aux exercices mécaniques, aux formules, aux clichés constamment immuables du solfège et qu'ils développent le sens critique et la finesse de jugement dont les enfants donnent si souvent la preuve.

(A suivre.)

LOUIS HÆMMERLI.

## PRATIQUE

### COMMENT ROTHE CLASSE LES ANIMAUX

(Suite)<sup>2</sup>

La différence saute aux yeux ; peut-on la justifier ? Cela ne paraît pas impossible si l'on considère que les herbivores, tout en mangeant doivent constamment surveiller le paysage pour s'assurer qu'aucun ennemi n'est en vue. Il est donc nécessaire pour eux de posséder un *rayon visuel aussi étendu que possible*. De leurs deux yeux placés latéralement, ils voient constamment *presque tout l'horizon*. Les carnivores, au contraire, n'ont pas grand'chose à craindre ; leur occupation est de découvrir les proies et de s'en approcher sans être remarqués. Il leur est donc nécessaire de *concentrer leur attention sur un point* et d'apprécier

<sup>1</sup> Jeanne Deschamps : *L'auto-éducation à l'école*. Lamartin, Bruxelles.

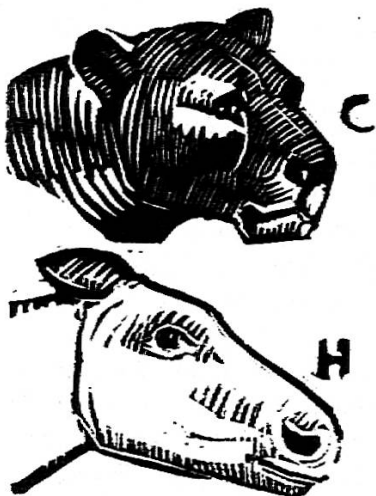
<sup>2</sup> Voir *Educateur* N° 13.

les distances pour pouvoir bondir sans manquer la proie ; or, comme on le sait, l'appréciation des distances est assurée par la *vision binoculaire*. Il faut pour cela que les *regards convergent vers le même point*.

Mais revenons à la description d'un carnivore par Rothe :

« Le carnivore doit pouvoir s'approcher aussi longtemps que possible **ina-perçu de sa proie**. Il lui faut donc guetter et ramper sans être vu. C'est pour cette raison que son corps est généralement **bas sur jambes**, mobile, effilé et cependant très vigoureux. De hautes jambes constitueraient un empêchement pour ramper, car ramper c'est aller lentement sur le bout des doigts, avec les jambes fléchies.

» Pourtant, au dernier moment, le carnivore doit forcément se montrer. Il ne le fait que si sa proie ne peut plus s'échapper. Et pour l'empêcher de s'échapper, il parcourt les derniers mètres *d'un seul bond*. Donc le carnivore ne doit pas seulement **ramper**, il lui faut aussi **sauter, bondir** ; c'est pourquoi la nature lui a donné un *appareil de saut* constitué par les deux jambes de derrière.



C Tête de carnivore.  
H Tête d'herbivore.

» Comme chez tous les sauteurs, ces jambes de derrière sont plus longues que celles de devant et **fléchies** pour être prêtes à lancer le corps en avant. Tout l'arrière-train est extrêmement musculueux et se termine par une longue queue, qui sert de *gouvernail pour préciser la direction du saut*.

» Le saut ne doit pourtant pas être, chez le carnivore, un moyen habituel de locomotion (comme chez le kangourou, par exemple), parce que le bruit de sauts qu'il ferait dénoncerait son approche aux proies qu'il veut surprendre. Sa marche est par nécessité *silencieuse*.

» Une fois que le carnivore a saisi sa proie, il doit encore la maintenir et l'empêcher de s'échapper ; il n'y parvient que s'il possède des *griffes acérées*, ces griffes doivent être capables de soutenir son propre poids quand il est agrippé à sa victime (certains lions pèsent jusqu'à 250 kgs.).

» Quand il a réussi à se cramponner solidement à sa proie, il lui reste à la tuer ; d'où la nécessité de posséder une mâchoire très puissante, munie de dents aiguës pour déchirer la chair.

» Pour rendre certains carnivores plus effrayants à leur proie et enlever à celles-ci l'envie de résister, la nature les a pourvus de crinières (lion). »

Pour conclure nous dirons que les carnivores doivent avoir dans les épaules. le cou et les mâchoires des muscles vigoureux, donc épais, s'ils veulent tuer leur proie. Cette force extraordinaire leur est d'autant plus nécessaire que très souvent (par exemple les félidés) ils ne dévorent pas leur proie sur place *mais la traînent dans un endroit solitaire pour la dévorer à leur aise*.

Cela explique pourquoi chez eux la séparation entre le cou et l'épaule est si peu marquée ; la ligne inférieure va d'un trait de la gueule à la jambe tandis que chez les herbivores elle marque fortement la pointe de l'épaule et le retour d'angle de la mâchoire.

(A suivre.)

R. BERGER.

**CALCUL MENTAL (Suite) <sup>1</sup>****13<sup>e</sup> LEÇON****DIVISION**

Quelqu'un s'avise-t-il de placer les calculs numériques au nombre de ces choses dont le besoin, le devoir peuvent seuls faire surmonter le dégoût ? Ma réponse est toute prête. Je citerai non de simples écoliers, mais un savant distingué à qui je témoignais un jour ma surprise de le voir, en pleine séance académique, entreprendre la multiplication de deux énormes lignes de chiffres, pris au hasard. — « Vous oubliez, me répondit-il sur-le-champ, le plaisir que j'éprouverai tout à l'heure à faire la preuve du calcul par la division. »

ARAGO (Lucas, III, 29).

**1. Diviser un nombre entier par 10, 100, 1000, ....**

*On supprime 1, 2, 3, ..... chiffres à la droite du dividende. Le nombre qui subsiste est le quotient ; celui qui est supprimé est le reste.*

**348 : 10.** On voit : **34~~8~~**. Quotient **34** ; reste **8**.  
**35870 : 1000.** **35~~870~~**. Quotient **35** ; reste **870**.

**2. On peut effectuer la division mentalement en utilisant le procédé du calcul écrit.**

**15734 : 9.** En 15, 1 fois ; en 67, 7 fois ; en 43, 4 fois ; en 74, 8 fois ;  
 reste 2. Quotient **1748** ; reste **2**.

**63897 : 15.** En 60, 4 fois ; en 38, 2 fois ; en 89, 5 fois ; en 147, 9 fois ;  
 reste 12. Quotient **4259** ; reste **12**.

**3. On peut décomposer le dividende en une somme ou une différence, diviser chaque partie de cette somme ou de cette différence par le diviseur, puis additionner ou soustraire les quotients obtenus.**

$$693 : 3 = \frac{600 + 90 + 3}{3} = \frac{600}{3} + \frac{90}{3} + \frac{3}{3} = 291.$$

$$3874 : 13 = \frac{3900 - 26}{13} = \frac{3900}{13} - \frac{26}{13} = 298.$$

*Cas particulier : Diviser un nombre par 2 (prendre la moitié), par 3 (prendre le tiers), par 4 (prendre le quart), etc.*

*On décompose le dividende en une somme ou différence de termes dont les premiers sont multiples de 20, 30, 40, ....*

|                      |            |            |             |     |            |
|----------------------|------------|------------|-------------|-----|------------|
| Prendre la moitié de | <b>56.</b> | On pense : | 40.....     | 16. |            |
|                      |            | On dit :   | 20.....     | 8,  | <b>28.</b> |
| Prendre le tiers »   | <b>72.</b> | On pense : | 60.....     | 12. |            |
|                      |            | On dit :   | 20.....     | 4,  | <b>24.</b> |
| Prendre le quart »   | <b>76.</b> | On pense : | 80... moins | 4.  |            |
|                      |            | On dit :   | 20... moins | 1,  | <b>19.</b> |

<sup>1</sup> Voir *Educateur* N° 13.

|                            |         |                           |      |
|----------------------------|---------|---------------------------|------|
| Prendre le 7 <sup>e</sup>  | de 861. | On pense : 700, 140, 21.  |      |
|                            |         | On dit : 100, 20, 3 ;     | 123. |
| Prendre le 8 <sup>e</sup>  | » 1856. | On pense : 1600, 240, 16. |      |
|                            |         | On dit : 200, 30, 2 ;     | 232. |
| Prendre le 13 <sup>e</sup> | » 5473. | On pense : 5200, 260, 13. |      |
|                            |         | On dit : 400, 20, 1 ;     | 421. |
| Prendre le 11 <sup>e</sup> | » 5709. | 5500, et 220, moins 11.   |      |
|                            |         | 500, et 20, moins 1 ;     | 519. |

(A suivre.)

J.-H. ADDOR.

LEÇON DE COMPOSITION (2<sup>e</sup> exercice.) <sup>1</sup>

## Le vent d'automne.

(Cours de langue française, p. 222.)

Aujourd'hui, à mon réveil, le ciel est gris ; il fait un jour morose de novembre. Le Léman, d'une couleur plombée, est comme sali ; les montagnes paraissent noires ; les coteaux, dépouillés des feuillages pourpre et or qui les ornaient ces jours passés, sont maintenant nus et mélancoliques. Le vent froid de l'automne commence à souffler lugubrement ; partout on l'entend comme une plainte. Il fait tourbillonner les feuilles mortes dans les champs et craquer les arbres dont les branches s'agitent convulsivement. Adieu les belles journées d'arrière-saison ; voici le morne hiver avec ses tristesses !

I. a) Lecture du morceau. b) Compte rendu. c) Explication éventuelle de mots : convulsivement....

II. *Recherche du plan* : Nous ne remarquons pas d'alinéas et nous en concluons à première vue, qu'on nous parlera d'un seul ordre d'idées, soit, comme le titre l'indique, du vent d'automne.

En réalité, il en est autrement, et nous allons chercher à isoler ces divers groupes d'idées.

a) A quel moment de la journée sommes-nous ? C'est le matin. — Quel temps fait-il ? Il fait mauvais temps. — Résumons cela brièvement et indiquons-le dans notre plan.

1. *Le moment de la journée. Le mauvais temps.*

b) Le temps est assombri ; cependant de la fenêtre, que voit-on ? Le Léman — les montagnes — les coteaux.

2. *Aspect du Léman, des montagnes, des coteaux.*

Jusqu'ici on traduit des impressions de quel genre ? Visuelles. En voici d'autres :

c) On *entend* la plainte lugubre du vent et le craquement des branches ; puis les feuilles tourbillonnent.

3. *La plainte du vent, les feuilles mortes.*

d) Le temps assombri, le lac plombé, les montagnes noires ; la plainte lugubre du vent nous annoncent ? l'hiver.

4. *Voici l'hiver.*

L'auteur a voulu faire ressortir la tristesse de l'arrière-saison ; c'est pourquoi il a pris le parti de ne nous faire voir que ce qu'il y a de maussade, de lugubre à l'automne.

Mais, a-t-il justifié son titre ? En partie, seulement, ce qui est une faute.

A-t-il ménagé des transitions entre les divers ordres d'idées ? Non ! Et cela aussi est une faute. — Peut-être, peut-on l'excuser par la brièveté du morceau.

III. *Style* : Quelques expressions, peut-être, comme, un jour morose — une couleur plombée — les coteaux mélancoliques — le vent souffle lugubrement — les branches s'agitent convulsivement.

IV. *Résumer* : Comme application, reconstituer verbalement le morceau. Il faudrait le construire autrement. N.

<sup>1</sup> Voir *Educateur* N° 13.

**LIBRAIRIE PAYOT****Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle****COURS D'ARITHMÉTIQUE****A L'USAGE DES ÉCOLES DE COMMERCE****III****ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE****cours supérieur****par****MARCEL BINGGELI**

Un volume in-8°, broché . . . . . Fr. 3.—

Le cours supérieur d'arithmétique forme la suite logique du cours moyen. L'ouvrage est destiné plus spécialement aux élèves des écoles de commerce du degré supérieur, mais il fournit également aux apprentis désireux de compléter leur formation des renseignements utiles et précis. Un nombre d'exercices très considérable en fait avant tout un ouvrage scolaire dont la présentation typographique ne le cède en rien aux volumes parus précédemment dans la même collection.

**IV****ARITHMÉTIQUE FINANCIÈRE****par****NUMA ROCHAT**

Un volume in-8°, broché . . . . . Fr. 3.—

La matière de ce volume correspond exactement au programme d'arithmétique de 4<sup>e</sup> année des écoles supérieures de commerce qui comporte uniquement l'étude de questions financières. Chaque chapitre se compose d'un exposé théorique suivi d'un ou de plusieurs exemples pratiques et de problèmes d'application à résoudre par les élèves. Ce manuel sera utile aussi aux élèves avancés des cours commerciaux et à tous ceux qui ont de nos jours à s'occuper de questions financières.

**RAPPEL****I****ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE****par Charles BLANC**

Un vol. in-8°, avec 40 figures, broché . . . . . Fr. 3.—

**II****ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE****cours moyen****par R. CHEVALLEY, R. DENTAN, R. MORIGGIA**

Un volume in-8°, broché . . . . . Fr. 3.50



(145 lits) 15 mai - 30 septembre

Traitements spéciaux, toutes formes de rhumatismes, faiblesse générale, repos, etc.

Installations modernes. Médecin : Dr Petitpierre.

Cuisine soignée, prix modérés.

# POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Educateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la Soc. anon.

# PUBLICITAS

RUE RICHARD 13

LAUSANNE

Les  
**Imprimeries Réunies S.A.**

Tél. 33.633

**Lausanne**

25, Avenue de la Gare

sont installées avec les tout derniers perfectionnements de la technique moderne et exécutent avec rapidité et garantie de bien facture tous les travaux qui leur sont confiés

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

DE LA

## . SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

**ALBERT ROCHAT**

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRA

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

**CHARLES GREC**

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M<sup>lle</sup> N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

### ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600      TÉLÉPHONE : 33.633

### PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—      Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A. Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

# **FÊTES DE PÂQUES**

*Les livres sont  
les cadeaux les plus appréciés*

## **LIBRAIRIE PAYOT**

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL  
VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE

**GRAND CHOIX**  
**DE LIVRES EN TOUS GENRES**

*Bibles - Nouveaux Testaments - Psautiers  
Livres de prières - Rappelle - toi*